

Protocole d'entente
entre
le Gouvernement du Canada
et
le Gouvernement de la Jamaïque
sur un
programme permanent
de
coopération économique

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque rappelant leur longue tradition d'amitié et de coopération; conscients de leurs nombreux intérêts communs, dont leurs liens commerciaux de longue date et leur programme établi de coopération au développement;
désirant renforcer leurs liens d'intérêt et d'amitié;
sont convenus d'adopter trois nouvelles mesures dans le cadre de leur programme permanent de coopération. Les deux Gouvernements espèrent que ces mesures serviront à renforcer et à accroître leurs relations commerciales et leur coopération au développement dans l'immédiat et dans les années à venir.

Afin de faciliter le développement des échanges entre le Canada et la Jamaïque, la Société canadienne pour l'expansion